

**PROCES VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS
DES ELECTIONS DU 10 JUILLET 2020
SECTION DISCIPLINAIRE COMPETENTE A L'EGARD DES USAGERS**

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement,
Vu l'arrêté d'organisation des élections n°20-175,
Vu la composition du conseil d'administration de l'UTT.

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes proclame les résultats du scrutin :

Est proclamée élue :

- Dans le collège des professeurs des universités ou assimilés : Benoit PANICAUD
- Dans le collège des maîtres de conférences ou assimilés : Anne Laure BAUDRION

A l'issue de ces élections la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est la suivante :

- Deux professeurs des universités ou assimilés : Dominique GAITI et Benoit PANICAUD
- Deux maîtres de conférences ou assimilés : Aurélien BRUYANT et Anne-Laure BAUDRION
- Quatre usagers : Irma TAKAM MAKAMTE, Salomon MBAHE, Laura GALY, Christian Darel TCHUINTE TCHUINTE

Le présent arrêté est publié sur le site internet et l'intranet de l'université et est transmis à Madame la Rectrice de l'Académie de Reims.

Fait à Troyes, le 21 juillet 2020

Le Directeur,
Par délégué,
Le Directeur des affaires
institutionnelles et juridiques
Jean-Yves LAROUTTE
Pierre KOCH